

Mairie de
THIAUCOURT-REGNIÉVILLE



Rue Mangin
54470 Thiaucourt-Regniéville
Tél : 03 83 81 90 10

COMMUNE DE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de Thiaucourt-Regniéville, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Margaret DUMONT, Maire.

Présents

Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Martine SCHMITT, Claire DUMONT, Cathy WAGNER-MOUROT, Roger SIMON, Jean-Claude DOTTE, Frédéric THOMAS et Gérald PHILIPPOT.

Pouvoirs

- Mélissa TOSCHI à Martine SCHMITT ;
- Roger PIOCHE à Roger SIMON ;
- Pierre-Jean CARASCO à Cathy WAGNER-MOUROT.

Excusés

Adrien BERGMANN et Isabelle MARTZ.

Absent

Bruno JACQUOT.

Secrétaire de séance

Sylvie GUIDOU.

Nombre de votants : 12.

VIE INSTITUTIONNELLE

DCM20260616-1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Résumé des échanges

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des observations concernant le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026. Aucune remarque ni question n'est soulevée.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est approuvé.

Adopté à l'unanimité (12 voix).



DECISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance en application des délégations qui lui ont été consenties :

1. Acceptation d'une indemnité d'assurance versée par la **CIADE** d'un montant de **9 105,79 €** au titre du sinistre survenu à l'École des Garçons ayant nécessité la réparation du portail ;
2. Acceptation d'une indemnité complémentaire d'un montant de **2 276,45 €** correspondant au remboursement de la vétusté appliquée dans le cadre du règlement de ce même sinistre.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

URBANISME, PATRIMOINE ET AMENAGEMENT

DCM20260616-2. RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Résumé des échanges

Madame Piquemil, architecte, présente l'Avant-Projet Définitif relatif à la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en résidence intergénérationnelle.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 277 000 € HT pour un coût global de l'opération de 1 732 000 € TTC. L'augmentation du coût par rapport à l'avant-projet sommaire est justifiée par l'augmentation des surfaces locatives afin d'optimiser les possibilités de financement et de subvention.

Le projet prévoit six logements :

- Deux T2 PMR au rez-de-chaussée ;
- Deux T2 PMR au premier étage ;
- Deux T3 au deuxième étage.

Les recettes locatives sont estimées à environ 40 000 € par an.

Les élus échangent sur les espaces partagés, le partenariat envisagé avec l'EHPAD Sainte-Sophie, les matériaux biosourcés retenus, les performances énergétiques du bâtiment et la possibilité d'une chaufferie bois.

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt du permis de construire en juillet 2026, un lancement des consultations fin 2026 et un démarrage des travaux au printemps 2027 pour une livraison à l'automne 2028.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve l'Avant-Projet Définitif et autorise la poursuite de l'opération.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-3. HALLE MARIE WUARA – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Résumé des échanges

Madame Fischer présente l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation de la Halle Marie WUARA.

Le projet prévoit la création d'un salon de thé, d'espaces mutualisés, de bureaux partagés et de nouveaux espaces de stockage. Le budget prévisionnel est arrêté à 710 000 € HT.

Les échanges portent notamment sur :

- L'emplacement du WC PMR ;
- La conception du meuble-cloison ;
- La sécurité de la terrasse et des gradins ;
- Le choix du revêtement extérieur ;



- L'ouverture du jardin de l'ancienne médiathèque sur l'espace public.

Madame le Maire souligne la nécessité de garantir la sécurité des futurs usagers de la terrasse.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve l'Avant-Projet Définitif sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-4. CONVENTIONNEMENT AVEC L'EHPAD SAINTE-SOPHIE POUR L'ACCUEIL DE JOUR

Résumé des échanges

Madame le Maire présente le projet d'accueil de jour porté par l'EHPAD Sainte-Sophie pour six personnes. Dans l'attente de la réalisation de la résidence intergénérationnelle, la commune envisage de mettre à disposition la salle de réunion de la mairie, accessible aux personnes à mobilité réduite et équipée d'un espace tisanerie. Il s'agit d'une délibération de principe, les modalités financières et pratiques devant être définies dans une convention ultérieure.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve le principe de cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-5. LOTISSEMENT « LA LOUVIERE » – PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Résumé des échanges

Madame le Maire présente le projet de densification du lotissement communal afin de répondre aux objectifs de sobriété foncière. Le projet initial de onze lots de grande superficie serait remplacé par un aménagement comprenant dix-neuf à vingt-et-un lots d'environ 500 m² chacun. Cette évolution permettrait de rétablir l'équilibre financier de l'opération. Les études complémentaires nécessaires sont estimées à 14 025 € HT et peuvent être financées grâce aux crédits déjà inscrits au budget communal.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal autorise le dépôt du permis d'aménager modificatif ainsi que les études nécessaires.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

DCM20260616-6. TERRAIN DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST

Résumé des échanges

Madame le Maire présente le projet de rénovation du terrain de football comprenant notamment des travaux de drainage, d'arrosage et de réfection de l'aire de jeu. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 46 626,80 € HT.



Monsieur Roger SIMON s'interroge sur les délais d'obtention des subventions. Madame le Maire précise que les travaux peuvent généralement être engagés avant notification définitive de l'aide régionale.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve le plan de financement et la demande de subvention auprès de la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-7. VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Résumé des échanges

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle possibilité de financement est ouverte par la Région Grand Est concernant le projet communal de vidéoprotection.

Cette aide complémentaire pourrait atteindre 5 285,36 € et viendrait réduire le montant restant à la charge de la commune.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention complémentaire.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SOUVENIR FRANÇAIS

Résumé des échanges

Madame le Maire propose le renouvellement d'une subvention de 150 € au Souvenir Français.

Elle rappelle l'implication constante de l'association dans les cérémonies patriotiques et la volonté de maintenir une égalité de traitement entre les différentes associations mémorielles.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal attribue une subvention de 150 € à l'association Le Souvenir Français.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

FINANCES ET GESTION

DCM20260616-9. SPL-XDEMAT – NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Résumé des échanges

Madame le Maire présente la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT rendue nécessaire par l'arrivée de nouveaux actionnaires.

Cette société assure l'interface entre les logiciels métiers de la commune et les services de l'État.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve la nouvelle répartition du capital social.

Adopté à l'unanimité (12 voix).



DCM20260616-10. REVERSEMENT DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Résumé des échanges

Madame Cathy WAGNER-MOUROT présente le dossier relatif au supplément familial de traitement indûment perçu par une ancienne agente communale.

Après remboursement intégral des sommes dues à la commune, il est proposé de reverser à Monsieur Maxime DJECKO la somme de 2 730,22 € correspondant à ses droits au titre de la garde effective de ses enfants.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal autorise ce reversement.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-11. REMBOURSEMENT D'UN ACHAT PLAUD

Résumé des échanges

Madame le Maire Margaret DUMONT et Madame Claire DUMONT, intéressées à l'affaire, ne prennent pas part au vote.

La présentation du dossier est assurée par Madame Cathy WAGNER-MOUROT.

Elle expose qu'un enregistreur numérique PLAUD Note Pro ainsi qu'un abonnement annuel ont été acquis afin de faciliter l'enregistrement et la retranscription des réunions du Conseil municipal.

Ces dépenses, avancées à titre personnel par Madame Claire DUMONT, s'élèvent à 413,99 € TTC.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal autorise le remboursement de la somme de 413,99 € TTC.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix).

DCM20260616-12. REMBOURSEMENT D'UN BON CADEAU OFFERT AU LIEUTENANT JAUGEON

Résumé des échanges

Madame le Maire Margaret DUMONT et Madame Claire DUMONT, intéressées à l'affaire, ne prennent pas part au vote.

La présentation du dossier est assurée par Madame Cathy WAGNER-MOUROT.

Elle rappelle qu'un bon cadeau d'une valeur de 176 € a été offert au Lieutenant Dominique JAUGEON à l'occasion de son départ de ses fonctions de chef du centre d'incendie et de secours.

Les élus saluent son engagement au service de la population et ses nombreuses années de bénévolat.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal autorise le remboursement de la somme de 176 € TTC.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix).



DCM20260616-13. REGULARISATION DES MODALITES DE PARTICIPATION AU VIDE-GRENIERS

Résumé des échanges

Madame le Maire indique qu'une régularisation demandée par la Direction Générale des Finances Publiques est nécessaire.

La délibération vise à formaliser les modalités de participation appliquées lors du vide-greniers communal, reposant sur un principe de contribution libre avec un minimum de 1 €.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal valide les modalités de participation.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-14. REVERSEMENT DES RECETTES DU VIDE-GRENIERS AU CCAS

Résumé des échanges

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le vide-greniers communal a généré une recette totale de 835 €.

Conformément à la volonté municipale, cette somme sera reversée au Centre Communal d'Action Sociale afin de financer ses actions sociales.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal autorise le versement de 835 € au CCAS.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-15. VALIDATION DES RECETTES DE L'AIRE DE CAMPING-CARS LES FLOTS BLEUS

Résumé des échanges

Madame le Maire explique qu'une régularisation comptable est nécessaire concernant des recettes issues de l'exploitation de l'aire de camping-cars Les Flots Bleus.

Le montant concerné s'élève à 4 509,15 €.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal valide les recettes correspondantes.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

DCM20260616-16. DECISION MODIFICATIVE – LA LAITERIE

Résumé des échanges

Madame le Maire indique qu'il convient de corriger une écriture comptable relative à la vente de la Laiterie. La recette avait été imputée sur un chapitre budgétaire inadapté et doit être régularisée.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

Adopté à l'unanimité (12 voix).



ADMINISTRATION GENERALE

DCM20260616-17. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LOCO

Résumé des échanges

Madame Cathy WAGNER-MOUROT présente la modification de l'article 4 du règlement intérieur de la salle La Loco.

Il est proposé de préciser les conditions permettant aux associations de bénéficier de la gratuité de la salle, sous réserve :

- de la transmission des statuts et de la composition du bureau ;
- de la transmission des bilans financiers ;
- de l'invitation de la municipalité aux assemblées générales ;
- du respect du contrat d'engagement républicain.

En cas de non-respect de ces obligations, les tarifs habituels seront appliqués.

Vote

Le vote se déroule à main levée.

Résultat

Le Conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

INFORMATIONS DIVERSES

1. **Nettoyage du patrimoine militaire** : Une journée de nettoyage organisé par le Souvenir Français et l'USPM se tiendra le **25 juillet 2026** à la chapelle et au monument de Regniéville. Les élus sont invités à y participer.
2. **Parcours de santé** : La Région Grand Est a accordé une subvention de **12 000 €** pour le projet de parcours de santé estimé à **40 000 €**. Le devis est signé et la livraison des équipements est prévue à l'automne.
3. **Formation des élus** : Mme Cathy WAGNER-MOUROT présente les formations proposées par l'ADM54. Elles peuvent être financées par le DIF des élus. Une session locale pourra être organisée si au moins huit élus sont intéressés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Les dates des **25 août** et **8 septembre 2026** sont envisagées.

Un sondage sera adressé aux élus afin de retenir la date la plus adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait à Thiaucourt-Regniéville,

Le Secrétaire de séance,
Sylvie GUIDOU

Le Maire,
Margaret DUMONT



